

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2022

Le 2 décembre 2022, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

DEFOND Thérèse

FORET Clotilde

GIBERT Maryline

MOREL Nathalie

TORRE GOUTORBE Jeannine

Était absent : PENT Damien

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 novembre 2022
- Tarif d'utilisation de la cantine pour utilisation exceptionnelle
- Achat d'un petit réfrigérateur
- Panne du chauffage de l'école-mairie-cantine
- Ajout : Lotissement de la Motte, gestion du lot 2, réseaux humides.
- Prorogation de la promesse de bail emphytéotique pour le parc photovoltaïque
- Etude de devis pour l'éclairage de l'accès arrière de la cantine scolaire
- Etude de nouveau devis de maçonnerie pour le stade
- Décision modificative pour le budget lotissement
- Convention retraite des agents avec le Centre de Gestion
- Destruction de nids de frelons asiatiques
- Programme de voirie 2023
- Etudes de travaux éventuels à réaliser pour diminuer les dépenses énergétiques (éclairage, isolation) dans les bâtiments école-mairie-cantine.
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la séance du 4 novembre 2022

Le compte-rendu de la séance du 4 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Tarif d'utilisation de la cantine pour utilisation exceptionnelle

La municipalité donne la possibilité de louer exceptionnellement l'ancienne salle de la cantine (pour verre de l'amitié après des funérailles par exemple) pour un montant de 40 € (capacité d'accueil de 50 personnes max), en période non scolaire.

Ordre du jour : Achat d'un petit réfrigérateur

Le conseil municipal valide à l'unanimité le. Devis de GF électro pour l'achat d'un réfrigérateur. Le montant du devis est de 182,50€.

Ordre du jour : Panne du chauffage de l'école-mairie-cantine

La carte électronique du chauffage école-mairie-cantine ne fonctionne plus. Le conseil municipal est en attente des devis de remplacement de la carte électronique. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de M. Frédéric Epinat pour un montant de 1 951.34 €.

Ordre du jour : Lotissement de la Motte, gestion du lot 2, réseaux humides.

Le conseil municipal décide de faire porter la gestion du lot 2 « réseaux humides, eau potable, assainissement, eaux pluviales » de l'aménagement du lotissement de la Motte par le SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine.

Ordre du jour : Prorogation de la promesse de bail emphytéotique pour le parc photovoltaïque

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à signer la prorogation d'un an de la promesse de bail emphytéotique pour le Parc photovoltaïque.

Ordre du jour : Étude de devis pour l'éclairage de l'accès arrière de la cantine scolaire

Pour permettre un éclairage de l'accès à l'arrière de la cantine, le conseil municipal valide le devis de EMGT pour 352 € HT.

Ordre du jour : Étude de nouveau devis de maçonnerie pour le stade

Après étude du devis de l'entreprise MATTANA MACONNERIE, le conseil municipal, valide, à l'unanimité, le devis pour un montant de 16 828,64 € HT.

Ordre du jour : Décision modificative

Le Conseil Municipal donne son accord pour la Décision Modificative suivante pour le financement des travaux de la voirie du Lotissement La Motte :

Dépenses d'investissement :

- Opération 223 compte 2152 + 25 000 €
- Opération 235 compte 2181 - 5 000 €

Recettes d'investissement :

- Opération 223 compte 1641 + 20 000 €

Ordre du jour : Convention retraite des agents avec le Centre de Gestion

Le Centre de gestion peut recevoir délégation des collectivités pour effectuer à leur place les tâches inhérentes à la retraite de leurs agents CNRACL.

La convention actuelle signée par la commune avec le Centre de Gestion (CDG42) arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Il est nécessaire, pour poursuivre cette activité, de conventionner à nouveau avec le CDG42 pour la période 2023-2026.

Il convient de

- Charger le CDG42 de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de la CCPU au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans, et selon les tarifs fixés suivants :

- La demande de régularisation de services : 60 €
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec : 70 €
- L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL : 70 €
- Le dossier de pension de vieillesse et de réversion : 70 €
- La qualification de Comptes Individuels Retraite : 70 €
- Le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse : 90 €
- Le dossier de retraite invalidité : 90 €
- Établissement des cohortes :
 - o Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières : 45€.
 - o Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation : 70 €
- Des permanences délocalisées dans la collectivité (vacation de 3 heures) : 200 €
- Des séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (par ½ journée ou journée) : 50€ de l'heure
- La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents :
 - o Pour les collectivités de moins de 50 agents, forfait annuel dès la 1ère correction : 30 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la signature de la convention retraite des agents avec le Centre de Gestion

Ordre du jour : Destruction de nids de frelons asiatiques

La municipalité proposera exceptionnellement, jusqu'au 31 décembre 2023, une aide financière à hauteur de 80% de la facture avec un plafond de 100€ (sur présentation de facture acquittée) pour la destruction des nids de frelons asiatiques exclusivement, se situant à plus de 100 m d'une résidence principale. Dans un rayon inférieur à 100 m avec une résidence principale, il convient au propriétaire de le détruire à sa charge.

Ordre du jour : Programme de voirie 2023

L'enveloppe communautaire de voirie à disposition de la commune s'élève à 32 069 €. Voici la liste des travaux envisagés :

- Chemin du Viaduc, du Beaulouis aux Peux : 7 480.99 €
- Chemin de Vernassière à Rathier : 12 928.18 €
- Bas du chemin de la Cascade : 12 329.30 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la réalisation des travaux de voiries 2023 pour les 3 réalisations ci-dessus.

Ordre du jour : Études de travaux éventuels à réaliser pour diminuer les dépenses énergétiques (éclairage, isolation) dans les bâtiments école-mairie-cantine.

Concernant l'éclairage de l'école, des devis pour le remplacement des fluos par des LED ont été réalisés. Le conseil municipal valide, à l'unanimité le devis de l'entreprise EMGT pour un montant de 1 602 € HT pour les 2 salles de classe.

Concernant le calorifugeage des tuyaux de chauffage pour les bâtiments école-mairie-cantine, la municipalité valide à l'unanimité le devis de France Écologie Solidaire pour un montant de 1 518, 97€ HT sous réserve du respect des critères d'éligibilité de la prime CEE.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Motion de l'association des Maires de France** : L'Association des Maires de France s'alarme des mesures de restrictions financières pour les collectivités contenues dans le projet de loi de finances 2023. L'association invite les communes et intercommunalités de la Loire à faire adopter par motion de leurs conseils municipaux et communautaires les demandes formulées par l'AMF (voir documents en annexe) pour que les communes conservent une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités. Les principales revendications :
 - L'indexation de la DGF sur l'inflation 2023 ;
 - Le maintien de l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation ;
 - Soit la renonciation à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression ;
 - La réintégration des opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA ;

Le conseil municipal apporte, à l'unanimité, son soutien à la motion de l'Association des Maires de France.

- **Réparation des tables de la salle des fêtes** : Les agents techniques ont réparé plusieurs tables en réinstallant les tampons ; il reste à s'occuper des angles. Des conseillers municipaux se réuniront pour faire un état des lieux de l'ensemble des réparations à réaliser.

- **Colis de Noël – Edition 2022**

Distribution les 9, 10 et 11 décembre 2022.

- **Installation du sapin de Noël**

L'installation du sapin de Noël est prévue le 10 décembre et son éclairage, le 12.

La séance est close à 23h15.

Le président

Le secrétaire